

## Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS**

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/11/2024

N/Réf. : WMB20010\_733\_PREA

Gest. : AH/SD

V/Réf. : 2328-0010/12/2024-470PR

Corr DPC: Stéphane DUQUESNE

NOVA : //

**WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Charle-Albert, 7 Château Charle-Albert (arch. A.-J. Charle)**

(= façades et toitures classées comme monument et ses abords classés comme site)

**AVIS PRÉALABLE:** Ajouter des nouveaux garde-corps complémentaires pour assurer la sécurité des terrasses

### Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 30/10/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 06/11/2024, concernant la demande sous rubrique.

#### CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

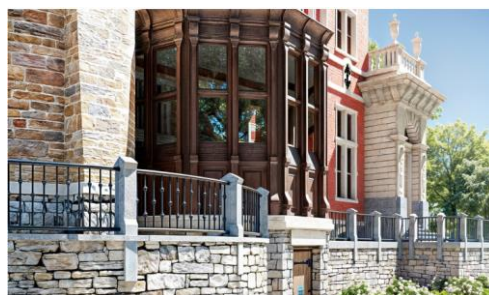


Implantation du château (© Brugis) et façade avant (© urban.brussels)

Par arrêté du 08/08/1988 sont classés comme monument les façades et toitures du château Charle-Albert et comme site ses abords immédiats. Le site se situe en ZICHEE au PRAS et est partiellement repris en zone spéciale de conservation Natura 2000. L'ensemble a été réalisé en style néo-Renaissance flamand par l'architecte Charle-Albert entre 1870 et 1887.

Depuis plusieurs années, des travaux sont en cours pour aménager le château et ses abords en résidence privée. Dans ce contexte, une demande d'avis de principe est introduite concernant des interventions sur les mains-courantes et les garde-corps des terrasses et des accès, pour les mettre aux normes et pour sécuriser les lieux.

Le parti consiste à intégrer des ferronneries supplémentaires aux garde-corps originels, pour la plupart déjà restitués selon les modèles historiques. Les ajouts sont présentés par l'auteur de projet comme des ajouts réversibles et temporaires. La demande est assortie de photomontages 3D, fournis à titre illustratif.



*Garde-corps des terrasses et des escaliers, de haut en bas : états historique, existant et photomontage de l'état projeté (documents extraits de la demande)*

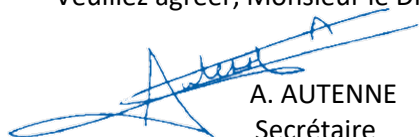
## AVIS


La CRMS souscrit à la nécessité d'intégrer de nouveaux dispositifs aux garde-corps historiques des terrasses et des escaliers du château, pour des raisons de sécurité. Mais elle demande de limiter les ajouts aux endroits où ils sont indispensables. Par exemple, l'installation de garde-corps dans l'escalier du côté déjà bordé d'un mur semble inutile. Dans ce cas, le principe de la simplicité (et de la sécurité) devra prévaloir sur celui de la symétrie et il n'est pas nécessaire de doubler le dispositif.

S'agissant du vocabulaire architectural, la Commission recommande que les designs des nouvelles ferronneries gagnent en simplicité, sobriété et discrétion pour ne pas surcharger les dispositifs historiques, déjà très ouvragés. Il n'est pas nécessaire de reproduire des dispositifs chargés (boules par exemple...). Au niveau des terrasses qui étaient historiquement délimitées par des chaînes, comme figuré sur les photographies anciennes, la composition pourrait introduire des lignes horizontales (tout en respectant les normes en vigueur).

Enfin, une attention particulière devra être portée à la mise en œuvre et aux fixations des nouveaux garde-corps.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [sduquesne@urban.brussels](mailto:sduquesne@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;